

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE





COMMUNIQUE DE PRESSE

La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse – COSOB - porte à la connaissance du public qu'elle a apposé, en date du 20 Janvier 2016, son visa sur la notice d'information relative à l'introduction en bourse de la Société des Ciments de Ain El Kebira spa - SCAEK- par augmentation de capital , représentant 35% du capital social de la société.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution du Conseil des Participations de l'Etat (CPE), adoptée en date du 21 janvier 2014, relative à l'introduction en bourse de huit entreprises publiques économiques.

Les principales caractéristiques de l'opération sont :

- Type d'actions : ordinaires ;
- Forme des titres : inscrits en compte au porteur identifiable ;
- Nombre d'actions constituant le capital social : 22.000.000 actions ;
- Montant du capital social : 2.200.000.000 DA ;
- Valeur nominale de l'action: 100 DA;
- Nombre d'actions nouvelles : 11.846.000 actions ;
- Prix d'émission : 1.600 DA l'action.
- Montant de l'émission : 18.953.600.000 DA :
- Période de souscription prévue : du 01 au 30 avril 2016.
- Les actions de la société seront cotées en bourse après la clôture de l'opération, selon les conditions fixées par la réglementation boursière ;

La notice d'information visée et le prospectus seront mis à la disposition des investisseurs au siège social de l'émetteur et auprès des intermédiaires financiers chargés du placement.

Pour rappel, une augmentation de capital est décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Cette opération consiste à créer et à émettre de nouvelles actions qui seront souscrites par de nouveaux actionnaires. C'est une modalité de croissance externe qui sert essentiellement à lever des fonds nécessaires au financement du développement de la société tout en diversifiant ses sources de financement.